



ONEG CHABAT

N° 64

« *LE DÉLICE DU
CHABAT* »

La Brah'a de la Avdala

par Rav Aaron Yécohua Pasin chalita (Barouh' Acher Natan page 36)

Rambam écrit (Chabat 29-1) « c'est un commandement actif de la Tora de sanctifier le Chabat par des Paroles comme dit le verset "zah'or et yom achabat lékadécho" - ce qui veut dire : mentionne des propos sur le Chabat et le kidouch ; il faut en faire ainsi à l'entrée du Chabat - kidouch et à la sortie du Chabat - avdala ». (nb : comprenons bien que le kidouch du vendredi soir et la avdala du samedi soir s'inscrivent dans le décompte des 613 commandements de la Tora !).

A propos de la Avdala le Choulh'an Arouh' O''H 296-1 écrit : on a l'habitude de verser un peu de vin de la avdala par terre, ainsi disent les Sages : verser du vin est un signe de bénédiction, on fait cela le samedi soir au début de la semaine pour annoncer des bons signes pour la nouvelle semaine ».

Le Taz est surpris de cette coutume, il précise même qu'il est interdit d'abîmer une boisson consommable ? Mais, explique-t-il, voilà le sens de cet enseignement ; il ne faut pas le prendre à la lettre et encourager de verser du vin, les Sages veulent dire que s'il y a du vin qui a coulé au sol il ne faut pas s'énerver ! La pauvreté se trouve dans les demeures où il y a colère, mais là où on sait contenir sa colère il n'y a que bénédiction !

Effectivement le Talmud au traité Sota 3B et Rachi enseigne « la colère dans la maison est telle le ver

qu'il y a dans les sésames » - la colère détruit les familles.

Nous devons tout de même comprendre : quel rapport y-a-t-il entre la colère et la pauvreté ? Pourquoi la colère entraîne la pauvreté ? De même quel rapport y-a-t-il entre la sérénité et la bénédiction ? (nb : La pauvreté et la richesse ne sont pas liés au pouvoir d'achat ou à la crise économique, il y a quelque chose de plus sensible - colère et calme sont les outils majeurs pour connaître la bénédiction dans son argent, la brah'a de la parnassa !).

Lorsque du vin se renverse à la maison, on s'énerve, ainsi pour tout objet qui se casse, l'homme réagit avec colère et/ou mécontentement mais cela témoigne de son manque de confiance en D'IEU ; la colère veut dire que je n'accepte pas cette perte, je n'admets pas que cela vient de D'IEU ! Alors, mesure pour mesure, si tu ne reconnais pas que ce qui t'arrive vient de D'IEU alors D'IEU retire tout ce qu'il t'envoie et (h'as véchalom) la pauvreté s'installe. Par contre celui qui sait garder son calme lorsqu'il subit une perte quelconque, en reconnaissant que ce qui lui arrive est la volonté de D'IEU alors D'IEU le comble et c'est la bénédiction assurée. (nb : la semaine ouvre par ce moment de test va-t-on s'énerver des "petits" aléas de la vie comme des grands d'ailleurs - test de émouna, celui qui tient remportera le gros lot, la bénédiction assurée pour toute la semaine !...)

La place du Corps le jour de Chabat

par Rav P.M.E. Pilets zal de Gour
(Hagada Sifté Tsadik)

Les Sages ventent beaucoup les délices matériels durant le jour de Chabat - appelés Oneg Chabat, ce délice qui passe par des mets succulents pour honorer le jour de Chabat. (nb : En réalité on peut s'interroger en ce jour synonyme de olam haba - monde détaché de la matière, comment se fait-il que les Sages encouragent grandement la consommation matérielle. Nous avons déjà cité notamment l'enseignement des Sages qui promettent d'être épargné des souffrances de la guerre de Gog et Magog pour celui qui consomme les trois repas de Chabat...). Il y a deux réponses qui sont deux approches dans toute la Tora.

Le Baal Chem Tov répondait : il y avait un roi qui devait donner un grand banquet mais ne voulait pas être dérangé par les gens du peuple, il leur organisa une fête et leur autorisa tous les délices et ce afin qu'ils le laissent tranquille - ainsi Chabat et les fêtes on régale le corps afin qu'il laisse la néchama (l'âme) se consacrer à sa propre joie !

Le Rabi Yitsh'ak Meir de Gour ztsal disait : au contraire, régaland le corps des délices du Chabat permet au corps également d'être corrigé. Le Chabat en particulier permet au peuple juif d'atteindre de très hauts niveaux.

(nb : quelle est la place du corps dans la Tora est une des questions les plus fragiles et essentielles de la vie du juif. Si et puisque la Tora a prévu 613 commandements, et en particulier ceux qu'on doit Faire, c'est que le corps n'est pas rejeté, c'est bien avec lui et par lui que l'homme agit et réalise la volonté divine. Certes l'esprit et le cœur ont aussi leur place dans la Tora, d'ailleurs qu'est-ce qui n'a pas de place dans la Tora ?! La Tora 'exclut absolument rien ! La question est de savoir s'il faut taire le corps ou le faire participer de telle manière à l'introduire lui-même dans l'univers divin. Ces deux approches sont fondamentales, qui proviennent toutes deux de l'école de la h'asidoute. Il existe d'autres thèses tout aussi fabuleuse - voir notamment Rav Wolbe ztsal Alé Chour Il Adam chapitre 7, qui développe l'idée que c'est par l'action physique qu'on crée le spirituel... Le point commun de toutes ces thèses est que le corps n'est pas exclu de notre approche au divin. A contrario des détracteurs de la Tora qui se limitent à l'esprit et n'essaient pas d'améliorer leur façon d'agir et de faire. La Tora toute aussi profonde intellectuellement ne se résume pas à une Tora de l'esprit. Le Maharal, plus grand

penseur de la Tora, travaille cette idée longuement dans son ouvrage tout aussi fabuleux qu'essentiel Tiféret Israël ! Ainsi Rambam qu'on veut comme étant le plus rationnel des Maîtres de la Tora, on peut constater qu'il a écrit un ouvrage sur la pensée "Le Guide des Egarés" et quatorze ouvrages "Yad Hah'azaka" sur la loi pratique de la Tora... Le corps a toute sa place dans la Tora, sur ça il n'y a pas d'ambiguïté ! Le débat est de savoir quelle place ?!...)



Les vêtements de Adam

d'après le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita
Oupiryo Matok Dévarim page 106

Le Talmud Yérouchalmi Bérah'ot (9-1) enseigne : Adam Harichon a dû fournir beaucoup d'efforts pour se procurer un vêtement : tondre l'animal, blanchir la laine, la peigner, la teindre, filer, tisser, laver, coudre !

Le Agadot Eliyahou s'interroge : n'est-ce pas D'IEU lui-même qui a confectionné des vêtements à Adam et H'ava comme il est fait mention dans le verset, voir Béréchit 3-21 « D'IEU leur confectionna des tuniques de peau et les vêtit » ?

Il répond : les vêtements que D'IEU leur a fait étaient des habits de Chabat !, et Adam a fabriqué des habits pour la semaine, afin de garder les habits faits par D'IEU pour Chabat ; puisque Adam respectait les mitsvot selon l'enseignement du Zohar...

Adam est le premier homme à avoir porter les habits de Chabat !

(nb : lorsque nous nous vêtissons des habits réservés à Chabat nous nous inscrivons dans les démarches du Premier Homme, et tel D'IEU qui lui a confectionné des habits de Chabat, à notre tour nous imprimons nos vêtements de Chabat de l'esprit divin. Le juif doit être divin même dans ses vêtements et dans sa façon de se vêtir. Chabat en particulier tout doit être divin. Aucun signe de la semaine et du profane ne doivent prendre place en ce jour de Chabat...)

Horaires Chabat Kodech Nice 5778/2018
vendredi 24 août-13 eloul entrée de Chabat 19h45
pour les Séfaradim réciter la bénédiction de
l'allumage AVANT d'allumer !
samedi 25 août-14 eloul
sortie de Chabat 21h03, Rabénou Tam 21h40

La Tsédaka sauve de la mort !
envoyez vos dons à CEJ 31 av. H. Barbusse 06100